

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, le Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19h30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, le Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme ECKERT Denise, M. GUERBADOT Mael, Mme BENHAMDANE Latefa, M. DAHMANE Madani, Mme CAMUSAT Gwenaelle, M. LEONE Nicolas, Mme DO PACO Rose, M. BEN OUADA Mohamed, Mme SEMENZI Corinne, M. MOINERAUD Freddy, Mme FILLAT Coralie, Mme MOUNKALA Anaïs, M. GRONDIN Jean-Louis, Mme DUMAIS Delphine, M. LEVEAU Yohann (retard), M. COLOMINA Michaël.

Absents excusés :

Absents non excusés : Mme AMIOT Pascale, M. GEOFFROY Didier.

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. DAHMANE Madani

Date de convocation : Lundi 16 mars 2026

Date d'affichage : Lundi 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Quorum atteint : 17 conseillers présents sur 19

1-Nomination du secrétaire de séance

M. DAHMANE Madani est nommé secrétaire de séance à l'**UNANIMITÉ**.

2-Administration générale

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal est installé en date du 20 mars 2026 pour donner suite aux résultats du scrutin du 15 mars 2026. Il procède à l'installation officielle des conseillers municipaux. Le Conseil municipal prend acte de cette installation.

N° 2026/01 : ÉLECTION DU MAIRE

Sous la présidence de M. Jean-Louis GRONDIN, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Maire à bulletin secret.

M. Sami BEN OUADA est candidat.

À l'issue du scrutin :

Nombre de suffrages exprimés : 16

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 16

Majorité absolue : 16

M. Sami BEN OUADA obtient 16 voix.

Monsieur Sami BEN OUADA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et installé dans ses fonctions par Monsieur Jean-Louis GRONDIN.

N°2026/02 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints, dans la limite réglementaire. Il propose de fixer ce nombre à 5 adjoints.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2026/03 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle les modalités d'élection des adjoints.

Une liste est présentée, conduite par M. Madani DAHMANE.

À l'issue du scrutin :

Nombre de suffrages exprimés : 16

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 16

Majorité absolue : 16

La liste conduite par Monsieur Madani DAHMANE obtient 16 voix.

La liste conduite par Monsieur Madani DAHMANE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamé élus :

- M. Madani DAHMANE, 1er Adjoint
- Mme Latefa BENHAMDANE, 2ème Adjointe
- M. Mohamed BEN OUADA, 3ème Adjoint
- Mme Gwenaëlle CAMUSAT, 4ème Adjointe
- M. Maël GUERBADOT, 5ème Adjoint

Arrivée de Monsieur Yohann LEVEAU à 20h00.

M. le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local.
Le Conseil municipal prend acte de cette lecture.

N°2026/04 : DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE

M. le Maire expose que le Conseil municipal peut lui déléguer un certain nombre de compétences afin d'assurer la bonne administration de la commune.

Il détaille l'ensemble des délégations proposées (marchés publics, finances, urbanisme, assurances, contentieux, etc.).

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2026/05 : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

M. le Maire expose qu'il convient de fixer les indemnités de fonction des adjoints.

Il propose de fixer ces indemnités à 13,68 % de l'indice brut 1027 pour chaque adjoint.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2025

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2025, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

3- Informations

3.01- Décision du Maire

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal. Il est pris acte de ces décisions.

3.02- Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'absence de Mme AMIOT Pascale et de M. GEOFFROY Didier, élus d'opposition.

Il indique que ces derniers ont publié un message sur les réseaux sociaux annonçant leur absence à la séance.

M. le Maire précise que la convocation au présent Conseil municipal leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 mars 2026, conformément aux dispositions réglementaires.

Il présente en séance les justificatifs d'envoi, dûment tamponnés par les services postaux, attestant de la bonne transmission des convocations.

Il est également indiqué que le suivi de distribution de La Poste atteste de la remise effective de l'envoi le 20 mars 2026.

Le Conseil municipal prend acte de ces éléments.

La séance est clôturée à 20h15.

Arrêté à la date du 20/03/2026.

Signature

Le secrétaire de séance

M. DAHMANE Madani

Signature

Le Président

M. BEN OUADA Sami

3/3